

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Stéphanie SANQUER

Chargée de mission pour le développement de l'EPS et du sport scolaire

Téléphone : 46 27 01

Télécopie : 42 40 39

BREVET ATHLETIQUE ECOLE ELEMENTAIRE

B.A.2.E.
B.A.2.E.

Le principe : Mesurer les performances de **tous** les élèves de l'école à des épreuves athlétiques pour déterminer l'**indice sportif de l'école**.

Inciter à la pratique des activités à caractère athlétique pour développer les aptitudes motrices fondamentales :

courir, sauter, lancer.

Sommaire:

* Règlement des épreuves

* Description des épreuves

* Fiches de résultats

DESTINÉ AUX ÉCOLES DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Ce brevet s'adresse à **toutes les écoles** de Polynésie française et concerne les classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2.

Il suppose de pratiquer des activités à base de courses, de lancers divers et de sauts variés.

Ces actions motrices de base se retrouvent dans toutes les activités physiques et sportives et participent au développement harmonieux de l'enfant.

DEROULEMENT

La participation **OBLIGATOIRE** de tous les élèves permet de déterminer l'**indice sportif de l'école**.

Chaque fois que possible, en fonction du handicap, les élèves handicapés participeront aux épreuves. L'enseignant appréciera la performance et pourra ajouter un bonus allant jusqu'à un maximum de 3 points supplémentaires par épreuve.

Les écoles sont regroupées en quatre catégories selon leur effectif :

CATEGORIE 1 : Effectif inférieur à 31 élèves inscrits

CATEGORIE 2 : Effectif compris entre 31 et 80 élèves inscrits

CATEGORIE 3 : Effectif compris entre 81 et 200 élèves inscrits

CATEGORIE 4 : Effectif supérieur à 200 élèves inscrits

LES EPREUVES

Quatre épreuves individuelles.

Elles sont **obligatoires pour tous les élèves non dispensés d'EPS.**

Une course, un saut, un lancer d'adresse et un lancer en distance sont l'objet de performances individuelles enregistrées **sous la responsabilité de l'enseignant.**

Chaque performance est cotée de 1 à 5 points suivant le barème ci-joint.

Une épreuve collective

Elle consiste en une course de relais pour les catégories d'écoles : 1 et 2 il s'agit de courir « 500 m à dix » et pour les catégories 3 « 1000 m à vingt ».

Participent à ce relais deux élèves seulement par niveau

dans les catégories 1 et 2 et quatre élèves appartenant à chacun des cinq niveaux de classe dans les catégories 3 et 4.

Le nombre de tentatives est libre. La composition de l'équipe de relais peut être modifiée d'un essai à l'autre. Seule la meilleure performance est retenue. Cette performance n'entre pas dans le calcul de l'indice sportif. .

LES RESULTATS : OUTILS -> 2 FICHIERS EXCEL

- 1) **Fichier 1 : Ecole** : destiné aux directeurs (trices), ce fichier sert à synthétiser les résultats de toutes les classes (à partir des onglets classe1, 2 ...) et à calculer l'indice sportif de l'école.
- 2) **Fichier 2 : Classes** : destiné aux enseignants. Ce fichier permet de totaliser les points selon les épreuves passées pour chacun des participants. L'enseignant de chaque classe communique au directeur de l'école :
 - le nombre de points totalisés par la classe dans les quatre épreuves
 - L'effectif des élèves dont les performances ont été enregistrées

1. COURSE DE VITESSE INDIVIDUELLE : 30 METRES

Au signal « à vos marques », l'élève s'immobilise debout derrière la ligne de départ. Il s'élanche au bruit d'un claquoir,

d'un frapper de mains ou d'un coup de sifflet.

Si l'élève démarre avant le signal (faux départ), il est rappelé

de la voix. S'il fait deux faux départs sa tentative est nulle.

Le temps de course est pris au 1/10e de seconde par un chro-

nomètreur placé sur la ligne d'arrivée.

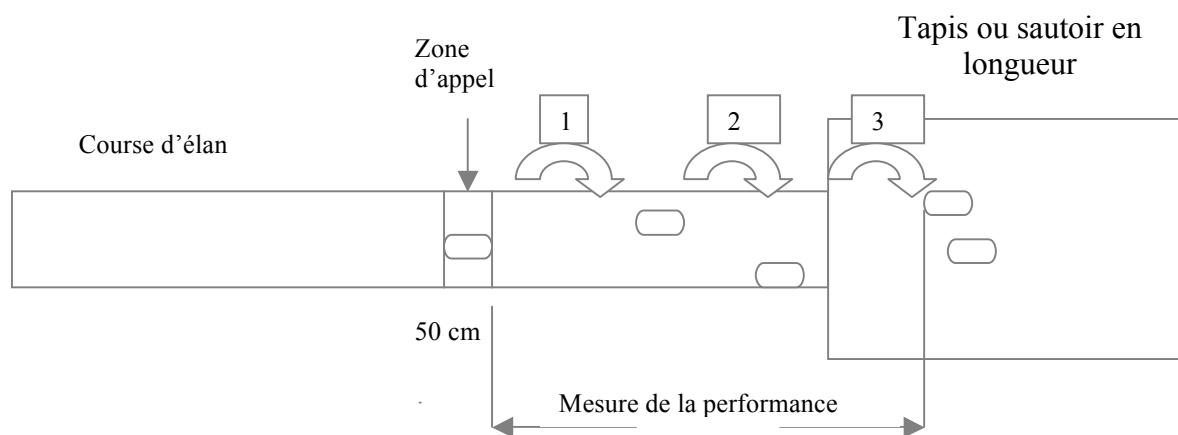
Deux tentatives par séance officielle.

2. MULTIBONDS

Dans une zone d'élan fixée à huit mètres maximum et bornée, l'élève peut choisir lui-même son point de départ. Il prend son appel d'un pied dans une zone de 50 cm délimitée par deux lignes. La ligne la plus éloignée du point de départ est la « ligne

d'appel ». Trois « grandes foulées » dont la dernière se termine par une réception qui s'effectue sur un sautoir ou sur un tapis fixé au sol. Le saut est mesuré de la marque du talon la plus proche perpendiculairement à la ligne d'appel. Trois

tentatives par séance officielle. Si au cours d'une tentative, l'élève touche ou dépasse la ligne d'appel (saut mordu) ou s'il tombe à la réception en arrière des pieds, le saut n'est pas mesuré et peut être recommencé une seule fois.

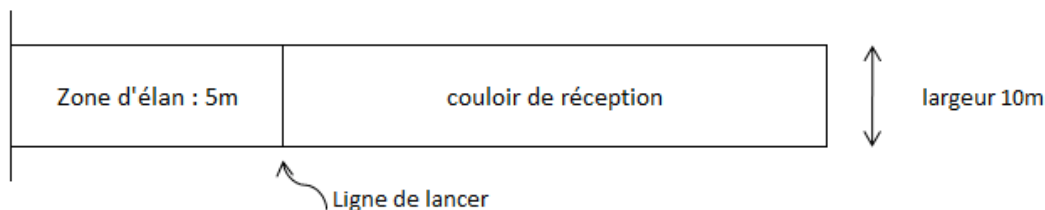


3. LANCER EN DISTANCE AVEC ELAN

Lancer d'une balle de tennis d'une main « à bras cassé » avec 5 mètres d'élan maximum. La balle doit retomber dans une zone, un couloir de 10 mètres de large.

Pour que le lancer soit « bon » et mesuré, il ne faut pas que le lanceur touche ni ne dépasse la ligne de lancer. La mesure, en fonction du barème, s'effectue perpendiculairement du point de chute de la balle à la ligne de

lancer (pour faciliter la prise de performance, des lignes peuvent être tracées au sol) Retenir le meilleur lancer sur 5 essais par séance officielle.

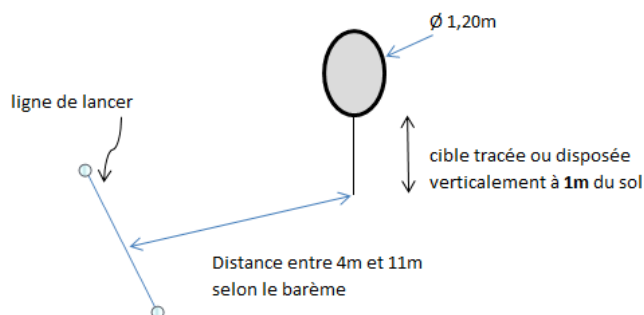


4. LANCER D'ADRESSE SANS ELAN

A partir d'une ligne, lancer successif de cinq balles de tennis sur une cible de 1,20 mètre de diamètre, tracée ou disposée verticalement à un mètre du sol.

Le lancer est nul si l'élève franchit la ligne. La distance du lancer varie en fonction du barème. Chaque balle dans la cible = 1 point.

Chaque enfant à droit à deux essais d'une série de cinq balles par séance officielle. Retenir le score de la meilleure série.



DISTANCE DE LA CIBLE SELON L'ÂGE

6 ANS	7 ANS	8 ANS	9 ANS	10 ANS	11 ANS	12 ANS	13 ANS
4 MÈTRES	5 MÈTRES	6 MÈTRES	7 MÈTRES	8 MÈTRES	9 MÈTRES	10 MÈTRES	11 MÈTRES

5. COURSE DE RELAIS

« 1000 mètres à 20 » ou « 500 mètres à 10 » selon la catégorie de l'école. Les 20 ou les 10 élèves retenus pour les 1000 ou

500 mètres doivent s'organiser pour que le témoin (cylindre de bois de 20 cm ou morceau de manche à balai) passant de main

en main parcourt 1000 ou 500 mètres dans le temps le plus court.

total des points

Indice sportif : _____ X 100 =

nombre de participants

Tous les éléments dont vous avez besoin (formulaire résultats, barème) sont disponibles sur le site du bureau EPS : www.eps.dep.pf

Extrait de la note circulaire du ministre de l'éducation sur le développement de l'EPS et du sport scolaire 2011/2012 :

« Je souhaite enfin voir toutes les écoles du premier degré participer au Brevet Athlétique des Ecoles. Au même titre que les évaluations nationales permettent de mesurer les progrès en français et mathématiques, le BA2E est un moyen pour chaque école de mesurer et, si possible d'améliorer, son indice sportif d'une année sur l'autre. »

Extrait de l'annexe 2012-2013 n° 2613/MEJ du 20 août 2012.

« La circulaire 2011/2012 reste inchangée. Cette présente annexe 2012:2013 a pour objet d'actualiser les actions et repères opérationnels

Le brevet athlétique des écoles maternelles (BAEM) et celui des écoles élémentaires (BA2E), comme le préconisent les nouveaux programmes, sont à introduire dans une démarche d'évaluation disciplinaire. Toutefois, ces évaluations seront fondées sur une approche transversale en cohérence avec les attentes du socle commun des connaissances et de compétences. »